



Madame, Monsieur,

Par délibération n°2017-108 du 11 décembre 2017 la municipalité a engagé la procédure de modification n°1 du PLU. Cette procédure est désormais conduite par la Métropole Aix Marseille Provence compétente en matière de PLU depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Je vous informe par ce courriel que le dossier soumis à enquête publique du 29 juin au 30 juillet 2018 inclus n'a pu être mis en ligne que ce matin par les services de la Métropole.

Il est consultable sous le lien suivant :

<http://www.agglo-paysdaix.fr/le-pays-daix/les-36-communes/enquete-publique-relative-au-plu-de-saint-marc-jaumegarde.html>

Un exemplaire est à disposition en mairie aux horaires habituels.

Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté de madame le Président du Conseil de Territoire relatif à cette enquête publique.

Je reste bien sûr à votre disposition pour toute demande éventuelle de renseignement.

Le Maire  
Régis MARTIN

*Mairie*

*Place de la mairie*

*13100 saint Marc Jaumegarde*

*Tel 0442249999 Fax 0442249998*

[mairie@saint-marc-jaumegarde.fr](mailto:mairie@saint-marc-jaumegarde.fr)

[www.saint-marc-jaumegarde.fr](http://www.saint-marc-jaumegarde.fr)

Horaires : du lundi au vendredi de 8H à 12H